



Edito

Le développement d'un parc éolien sur les communes de Malpart et Marestmontiers a été initié par notre société dès la fin de l'année 2019.

Conscientes de la nécessité de développer les énergies renouvelables, les municipalités ont soutenu notre démarche en 2020 en délibérant favorablement pour l'étude de la faisabilité d'un projet éolien sur la commune.

Une étude environnementale d'une durée de 1 an, est menée depuis début 2023. Un mât de mesures pour l'écoute des chiroptères a été installé en mars 2023 puis retiré en novembre 2023 au début de l'hibernation.

Les enjeux écologiques, paysagers et acoustiques ont été évalués par des bureaux d'études spécialisés.

L'implantation des éoliennes a été définie en fonction de ces enjeux et permettra d'évaluer les impacts du projet et de définir les mesures qui seront mises en place.



La société

La société Volkswind France, basée à Amiens, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens.

Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France !



L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,063€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 7,2% de la consommation électrique nationale en juin 2019. (source : RTE)



INVITATION

aux expositions pour une
information sur le projet éolien

Rendez-vous à la mairie
de **Malpart** :
Mercredi 22 mai 2024
de **9^H30 à 12^H**

Et à la mairie de **Marestmontiers**
Mercredi 22 mai 2024
de **14^H à 16^H30**

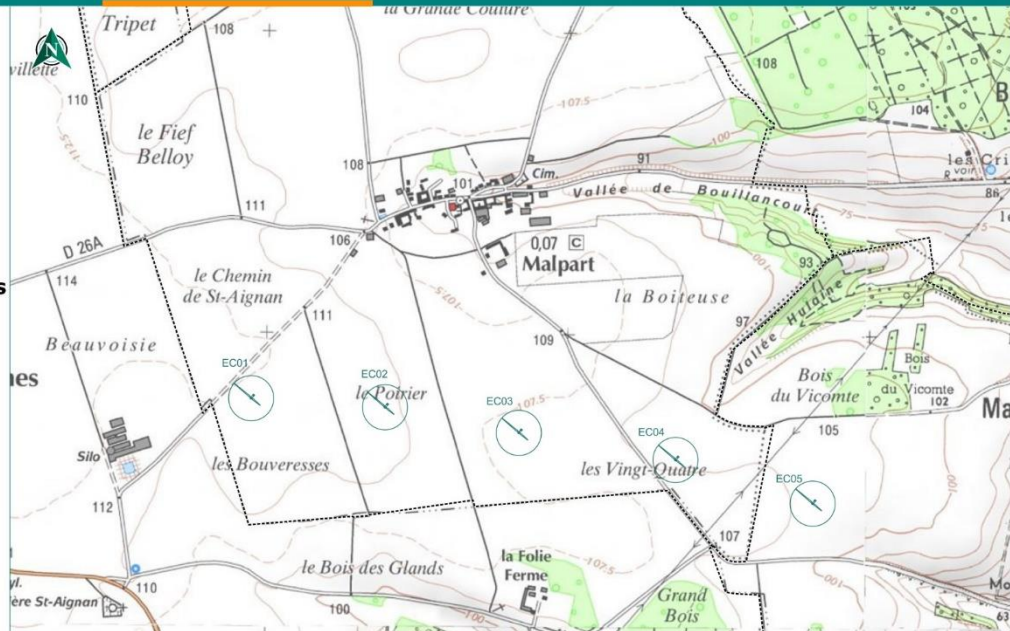
**Venez vous informer
et échanger !**

Présentation du projet



L'implantation

- Se situe en **Zone Favorable du Schéma Régional Eolien (SRE)** de 2012.
- Permet un éloignement à **plus de 500 mètres** des habitations.
- Est **éloignée des zones de protection** environnementales Natura 2000 et ZNIEFF.
- Est localisée au cœur d'une zone de **grandes cultures** en retrait des boisements.



Pour un projet de 5 éoliennes de 4,5 MW chacune, c'est

14 000

**Foyers alimentés
sans émission polluante**

(chauffage inclus) selon la consommation
annuelle moyenne CRE 2018

209

Emplois créés

en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale,
dont 68 en Somme l'année de la construction.
Puis environ 3 emplois ETP sur le département
chaque année d'exploitation.
Source : Outil TETE (ADEME)

29 400 T

Tonnes de CO₂ évitées

chaque année (300g/KWh)
soit l'équivalent des émissions de 137 380
aller-retour Lille-Marseille en voiture diesel

4 390 000 €

Pour les entreprises locales

(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...)

337 500 €

de retombées fiscales

par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace
en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.



Les étapes du projet

Pré faisabilité

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de pré faisabilité

2019-2023



2023-2024

Conception du projet
Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
Compilation des résultats

Instruction du projet

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique

2024-2025



Construction

2027



- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2027-2047



2047 ou +

Démantèlement

- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 22 juin 2020
- Remise en état du site

Les études



Environnementale



Le bureau d'études Auddicé Environnement a été missionné en 2022 pour la réalisation de l'expertise environnementale qui a débuté en 2023.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec l'environnement au sein duquel il s'intégrera.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



Acoustique



Le cabinet EREA Ingénierie a réalisé le volet acoustique. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore ambiant de base.

Ensuite il modélisera la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; + 3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.



Paysagère



Le cabinet d'études Ater Environnement travaille depuis janvier 2023 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé

35dB
Éolienne à 500m



40dB
Réfrigérateur

source : UFC Que Choisir

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

ANSES, 14 février 2017



Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?

Note de présentation non-technique
~50 pages

Contenu réglementaire
~15 pages

Lettre de demande d'Autorisation Environnementale
~70 pages

Sommaire inversé et lexique
~10 pages

Étude d'Impact sur l'environnement
~360 pages

Volet écologique
~240 pages

Volet paysager
~200 pages

Volet acoustique
~100 pages

Résumé non-technique
~30 pages

Dossier Architecte
~30 pages

Dossier administratif
~50 pages

Étude de dangers
~200 pages

Résumé non-technique
~30 pages

L'énergie éolienne

CO₂ Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchet ni pollution.

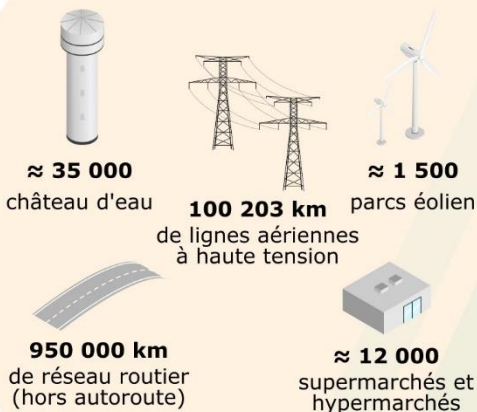
Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

✓ Engagements politiques

En **France**, l'objectif est d'installer 33 200 MW d'éolienne terrestre d'ici **2028**. Au 31 décembre 2022, seuls 20 600 MW ont été installés :



🇫🇷 Infrastructures en France



source : France Énergie Éolienne

🏠 Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité

de la commune (présences de services, terrains attractifs ...).

Par exemple, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !

👍 Acceptabilité

Les $\frac{3}{4}$ des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme montre l'étude menée en septembre 2018 sur le thème " **Quelle image avez-vous des éoliennes ?** ".

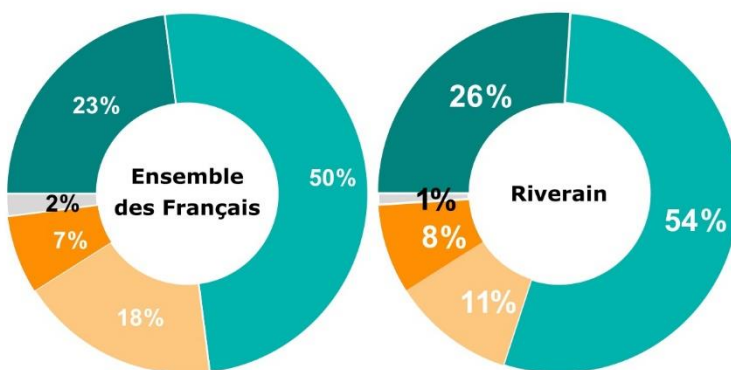


18-34 ans : 84%
35-49 ans : 78%



- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas

52% des riverains opposés au moment de l'installation ont ensuite changé d'avis sur l'éolien



Site web | retrouvez bientôt toutes les informations du projet sur
www.ferme-eolienne-ecrevisse.fr

Vos contacts privilégiés

Maxime JACQUEMONT Clément PUISSEGUR
Chargé de développement Chargé d'études
06.81.21.13.95


VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Volkswind France

Centre Régional de Tours

25 rue du Général Mocquery, 37550 SAINT-AVERTIN
Téléphone : 02.47.54.27.44